

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	<p>simples):</p> <p>---- I. pour filets de pêche</p> <p>-- C. titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples):</p> <p>---- I. pour filets de pêche</p> <p>- Fils retors ou cablés, en fibres non peignées:</p>	5	G/HS/94	GB	CRMII/63	
5206.31	-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples):	5		GB	CRMII/63	
5206.32	<p>--- A. pour filets de pêche</p> <p>-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples):</p> <p>--- A. pour filets de pêche</p> <p>-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples):</p>	5		GB	CRMII/63	
5206.33	<p>--- A. pour filets de pêche</p> <p>-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros</p>	5		GB	CRMII/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
5206.35	<p>métriques en fils simples):</p> <p>--- A. pour filets de pêche</p> <p>-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples):</p> <p>--- A. titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples):</p> <p>---- I. pour filets de pêche</p> <p>--- B. titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros en fils simples):</p> <p>---- I. pour filets de pêche</p> <p>- Fils retors ou câbles, en fils non peignés:</p> <p>-- titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples):</p> <p>--- A. pour filets de pêche</p> <p>-- titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples):</p> <p>--- A. pour filets de pêche</p>	5	G/HS/94	GB	CRMI/63	
5206.41		5		GB	CRMI/63	
5206.42		5		GB	CRMI/63	
		5		GB	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
5206.43	-- titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche	5	G/HS/04	GB	CRMI/63	
5206.44	-- titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples): --- A. pour filets de pêche	5		GB	CRMI/63	
5206.45	-- titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples): --- A. titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples): ---- I. pour filets de pêche --- B. titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples): ---- I. pour filets de pêche	5		GB	CRMI/63	
53.04	Sisal et autres fibres textiles du genre Agave, brut ou travaillés, mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres	5		GB	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
	(y compris les déchets de fils et les effilochés):		G/HS/94			
5304.10	- Sisal et autres fibres textiles du genre Agave, bruts	10		GB	CCSI/69	
53.05	Coco, abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Née), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés):					
5305.11	- du coco:	5		IN	T/51	T/51,409/C
5305.19	-- brut					
	-- autres	5		IN	T/51	T/51, 409/C
53.06	Fils de lin:					
5306.10	- simples:					
	-- A. non conditionnés pour la vente en détail	20		BX,GB	CRMI/63	
	-- B. conditionnés pour la vente en détail	30		IT	CRMI/63	
5306.20	- retors ou cablés:					
	-- A. non conditionnés pour la vente en détail	20		BX,GB	CRMI/63	
	-- B. conditionnés pour la vente en détail	30		IT	CRMI/63	



LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	--- A. écrus: ---- II. autres	40	G/HS/04	GB,IT	CRMII/63	
	--- B. blanchis: ---- II. autres	40		GB,IT	CRMII/63	
5309.29	-- autres: --- A. teint ou en fils de diverses couleurs: ---- II. autres	40		GB,IT	CRMII/63	
	--- B. imprimés: ---- II. autres	40		GB,IT	CRMII/63	
53.10	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 53.03:					
5310.10	- écrus: -- A. d'une largeur n'excédant pas 150 cm: ---- II. autres	25		IT,IN	CRMII/63	
	-- B. d'une largeur excédant 150 cm: ---- II. autres	25		IT,IN	CRMII/63	
5310.90	- autres: -- B. autres	25		IT,IN	CRMII/63	
53.11 00	Tissus d'autres fibres textiles végé- tal; tissus de fils de papier:					
	- A. Tissus de ramie: -- II. autres	40		GB,IT	CRMII/63	
	- B. autres: -- I. Tissus d'autres fibres textiles					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	végétales:					
	--- a. Tissus de chanvre:					
	---- 1. écrus, pour la fabrication de voiles de navires ou de tentes	40		IT	CRMI/63	
<b>54.01</b>	<b>Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificielles, même conditionnés pour la vente au détail:</b>					
	- de filaments synthétiques:					
	-- A. non conditionnés pour la vente en détail:					
	--- I. Fils à âme dite "core yarn":					
	---- a. jusqu'à 67 décitex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51, 281/C BX 75%
	---- b. plus de 67 décitex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	--- II. autres:					
	---- a. jusqu'à 67 décitex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51, 281/C BX 75%
	---- b. plus de 67 décitex:					
	----- 1. de polyamides, de polyester	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	----- 2. autres	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	- Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides:					
	-- A. d'aramides:					
	--- I. jusqu'à 67 décitex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51, 281/C BX 75%
	--- II. plus de 67 décitex:					
	---- a. Fils synthétiques pour filets de pêche (épaisseur minimum: 70					

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	deniers; nombre minimum de fils tordus: deux; nombre minimum de torsion: 10 par pouce; résistance à la traction: pour les deux premiers fils tordus: 2 kg chacun et 1 kg pour chaque fil additionnel), avec l'autorisation du ministère de l'industrie et du commerce	5		GB,BX,IT	T/51	T/51,281/C BX 75%
	---- b. autres	90		GB,BX,US	CRMI/63	
	-- B. autres: --- I. jusqu'à 67 décitex inclus	50		GB,BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
	--- II. plus de 67 décitex:					
	---- a. Fils synthétiques pour filets de pêche (épaisseur minimum: 70 deniers; nombre minimum de fils tordus: deux; nombre minimum de torsion: 10 par pouce; résistance à la traction: pour deux premiers fils tordus: 2 kg chacun et 1 kg pour chaque fil additionnel), avec l'autorisation du ministère de l'industrie et du commerce	5		GB,BX,IT	T/51	T/51,281/C BX 75%
	---- b. autres	90		GB,BX,US	CRMI/63	
5402.20	- Fils à haute ténacité en polyesters:	50		GB,BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
	-- A. jusqu'à 67 décitex inclus					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	<p>-- B. plus de 67 décitex:            --- I. Fils synthétiques pour filets de pêche (épaisseur minimum: 70 deniers; nombre minimum de fils tordus: deux; nombre minimum de torsions: 10 par pouce; résistance à la traction: pour les deux premiers fils tordus: 2 kg chacun et 1 kg pour chaque fil additionnel), avec l'autorisation du ministère de l'industrie et du commerce</p>	5	G/HS/94	GB, BX, IT	T/51	T/51, 281/C BX 75%
	<p>--- II. autres</p>	90		GB, BX, US	CRMI/63	
5402.31	<p>- Fils texturés:            -- de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins:            --- A. titrant en fils simples 5 tex ou moins</p>	50		GB, BX	T/51	T/51, 281/C BX 75%
	<p>--- B. titrant en fils simples 5 tex jusqu'à 33 tex inclus:            ---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus</p>	50		GB, BX	T/51	T/51, 281/C BX 75%
	<p>---- II. plus de 6,7 tex</p>	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	<p>--- C. titrant en fils simples plus de 33 tex jusqu'à 50 tex inclus</p>	90		GB, BX, US	CRMI/63	
5402.32	<p>-- de nylon ou d'autres polyamides,</p>					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	titrant en fils simples plus de 50 tex	90	G/HS/94	GB,BX,US	CRMI/63	
5402.33	-- de polyesters: --- A. titrant en fils simples 14 tex ou moins: ---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus ---- II. plus de 6,7 tex --- B. titrant en fils simples plus de 14 tex -- autres: --- A. de polypropylène: ---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus ---- II. plus de 6,7 tex --- B. autres: ---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus ---- II. plus de 6,7 tex - autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours au mètre: -- de nylon ou d'autres polyamides: --- A. titrant en fils simples 7 tex ou moins: ---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus ---- II. plus de 6,7 tex --- B. titrant en fils simples plus de 7 tex jusqu'à 33 tex inclus	90 50 90 90 50 90 50 90		GB,BX,US GB,BX GB,BX,US GB,BX,US GB,BX GB,BX,US GB,BX GB,BX,US	CRMI/63 T/51 CRMI/63 CRMI/63 T/51 CRMI/63 T/51 CRMI/63	T/51,281/C BX 75% T/51,281/C BX 75% T/51,281/C BX 75%
5402.39						
5402.41						

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	--- C. titrant en fils simples plus de 33 tex	90	G/HS/94	GB, BX, US	CRMI/63	
5402.42	- de polyesters, partiellement orientés: -- A. jusqu'à 6,7 tex inclus -- B. plus de 6,7 tex	50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
5402.43	- de polyesters, autres: -- A. titrant en fils simples 14 tex ou moins: --- I. jusqu'à 6,7 tex inclus --- II. plus de 6,7 tex -- B. titrant en fils simples plus de 14 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	-- autres: --- A. d'élastomères: ---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus ---- II. plus de 6,7 tex --- B. autres: ---- I. de polypropylène: ----- a. jusqu'à 6,7 tex inclus ----- b. plus de 6,7 tex ---- II. autres: ----- a. jusqu'à 6,7 tex inclus ----- b. plus de 6,7 tex	50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
5402.49	- autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours au mètre:	90		GB, BX, US	CRMI/63	
		50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
		90		GB, BX, US	CRMI/63	
		50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
		90		GB, BX, US	CRMI/63	



LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	ou moins:		G/HS/94			
	---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
	---- II. plus de 6,7 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	--- B. titrant en fils simples plus de 7 tex jusqu'à 33 tex inclus	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	--- C. titrant en fils simples plus de 33 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
5402.62	-- de polyesters:					
	--- A. titrant en fils simples 14 tex ou moins:					
	---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
	---- II. plus de 6,7 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	--- B. titrant en fils simples plus de 14 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	-- autres:					
	--- A. de polypropylène:					
	---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
	---- II. plus de 6,7 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
	--- B. autres:					
	---- I. jusqu'à 6,7 tex inclus	50		GB, BX	T/51	T/51,281/C BX 75%
	---- II. plus de 6,7 tex	90		GB, BX, US	CRMI/63	
55.03	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
5503.10	- de nylon ou d'autres polyamides	50	G/HS/94	SE,CA,GB	CCSI/69	
5503.20	- de polyesters	50		SE,CA,GB	CCSI/69	
5503.30	- acryliques ou modacryliques	50		SE,CA,GB	CCSI/69	
5503.40	- de polypropylène	50		SE,CA,GB	CCSI/69	
5503.90	- autres	50		SE,CA,GB	CCSI/69	
55.04	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature:					
5504.10	- de rayonne viscosse	50		SE,CA	CCSI/69	
5504.90	- autres	50		SE,CA	CCSI/69	
55.06	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature:					
5506.10	- de nylon ou d'autres polyamides	25		US	CCSI/69	
5506.20	- de polyesters	25		US	CCSI/69	
5506.30	- acryliques ou modacryliques	25		US	CCSI/69	
5506.90	- autres	25		US	CCSI/69	
5604.20	- Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosse, imprégnés ou enduits:					
	-- A. Fils textiles recouverts ou imprégnés de caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé	43		GB, US	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	-- D. autres:					
	--- I. de polyamides ou de polyester:					
	---- a. jusqu'à 67 décitex inclus	50		GB, BX	CRMII/63	
	---- b. plus de 67 décitex	90		GB, BX, US	CRMII/63	
5604.90	- autres:					
	-- B. Fils textiles recouverts ou imprégnés de caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé					
	-- E. autres:	43		GB, US	CRMII/63	
	--- II. Fils d'autres fibres textiles végétales:					
	---- b. Fils de coco					
	--- V. Fils de lin ou de ramie:	5		IT, IN	T/51	T/51,413
	---- a. non conditionnés pour la vente en détail					
	---- b. autres	20		GB, BX, SE, IT	CRMII/63	
	---- b. autres	30		IT	CRMII/63	
56.05 00	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des numéros 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal:					
	- A. Articles de passementerie et autres articles ornementaux	80		FR	CRMII/63	
	- B. autres:					
	-- I. Fils textiles enroulés de fils de cuivre	50		FR	CRMII/63	
56.06 00	Fils guipés, lames et formes similaires					

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
	des numéros 54.04 ou 54.05 guipécés, autres que ceux du numéro 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenilles; fils dits "de chaînette);		G/HS/94			
	- B. autres	80		FR	CRM/63	
56.07	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique;					
5607.10	- de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03: -- A. Cordes pour moissonneuses-lieuses (avec l'autorisation du ministère de l'agriculture) -- B. Cordes plus de 5 mm de diamètre - de sisal ou d'autres fibres textiles du genre agave: -- Ficelles pour moissonneuses-lieuses (avec l'autorisation du ministère de l'agriculture) -- autres: --- A. titrant plus de 100 000 décitex: ---- I. de plus de 5 mm de diamètre --- B. titrant 100 000 décitex ou moins: ---- I. de plus de 5 mm de diamètre	10 48		IT IT	CRM/63 CRM/63	
5607.21		10		IT	CRM/63	
5607.29		48		IT	CRM/63	
		48		IT	CRM/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
5607.30	- d'abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Nee) ou d'autres fibres (de feuilles) dures: -- A. de plus de 5 mm de diamètre - de polyéthylène ou de polypropylène: -- Ficelles lieuses ou botteleuses (avec l'autorisation du ministère de l'agriculture) -- autres: --- A. titrant plus de 50 000 décitex: ---- I. tressés: ----- a. de plus de 5 mm de diamètre --- B. titrant 50 000 décitex ou moins: ---- I. de plus de 5 mm de diamètre - d'autres fibres synthétiques: -- A. de polyamides ou de polyesters: --- I. titrant plus de 50 000 décitex: ---- a. tressés: ----- I. de plus de 5 mm de diamètre ---- b. autres: ----- I. de plus de 5 mm de diamètre --- II. titrant 50 000 décitex ou moins: ---- a. de plus de 5 mm de diamètre -- B. d'autres fibres synthétiques: --- I. de plus de 5 mm de diamètre - autres: -- A. de plus de 5 mm de diamètre	48	G/HIS/94	IT	CRM/63	
5607.41		10		IT	CRM/63	
5607.49						
5607.50		48		IT	CRM/63	
		48		IT	CRM/63	
		48		IT	CRM/63	
		48		IT	CRM/63	
5607.90		48		IT	CRM/63	
57.01	Tapis en matières textiles, à point noués ou enroulés, même confectionnés:					

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
5701.90	- d'autres matières textiles: -- B. d'autres matières textiles:		G/HS/94			
5702.10	--- I. en fibres de jute et de coco - Tapis dits "kelim" ou "kilim", "schumack" ou "soumak", "karamanie", et tapis similaires tissés à la main:	80		IN	CRM/63	
5702.20	-- A. en fibres de jute ou de coco - Revêtement de sol en coco	80		IN	CRM/63	
5702.49	- autres, à velours, confectionnés: -- d'autres matières textiles: --- B. autres: ---- I. Paillassons en jute ou coco	80		IN	CRM/63	
58.01	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles du no 58.06:					
5801.10	- de laine ou de poils fins	80		GB,FR,IT	CRM/63	
5801.22	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	80		GB,FR,IT	CRM/63	
5801.23	-- autres velours et peluches par la trame	80		GB,FR,IT	CRM/63	
5801.24	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés 5801.25	80		GB,FR,IT	CRM/63	
5801.26	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés -- Tissus de chenille - de fibres synthétiques ou arti- ficielles:	80		GB,FR,IT	CRM/63	
5801.32	-- Velours et peluches par la trame,	80		GB,FR,IT	CRM/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
5801.33	coupés, côtelés -- autres velours et peluches par la trame	80	G/HS/94	GB,FR,IT	CRMI/63	
5801.34	--Velours et peluches par la chaîne, épinglés	80		GB,FR,IT	CRMI/63	
5801.35	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	80		GB,FR,IT	CRMI/63	
5801.36	-- Tissus de chenille	80		GB,FR,IT	CRMI/63	
5801.90	- d'autres matières textiles	80		GB,FR,IT	CRMI/63	
5802.20	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	80		GB,FR,IT	CRMI/63	
5802.30	- Surfaces textiles touffetées	80		GB,FR,IT	CRMI/63	
58.03	Tissus à point de gaz, autres que les articles du no.58.06:					
5803.90	- d'autres matières textiles:					
	-- D. autres:	40		GB,IT	CRMI/63	
	--- I. de lin ou de ramie	25		IT,IN	CRMI/63	
	--- II. de jute					
5804.10	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées:					
	-- A. non façonnées	80		FR,GB	CRMI/63	
	-- B. autres:					
	--- I. de soie naturelle (pure ou mêlée) de fibres arti- ficielles ou de coton	80		FR	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
5804.21	- Dentelles à la mécanique -- de fibres synthétiques ou artificielles: --- A. aux fuseaux mécaniques: ---- I. de fibres artificielles --- B. autres: ---- I. de fibres artificielles	80		FR	CRMI/63	
5804.29	-- d'autres matières textiles: --- A. aux fuseaux mécaniques: ---- I. de soie naturelle (pure ou mélangée) --- B. autres: ---- I. de soie naturelle (pure ou mélangée)	80		FR	CRMI/63	
5804.30	- Dentelles à la main: -- A. de soie naturelle (pure ou mélan- gée), de fibres artificielles	80		FR	CRMI/63	
5806.10	- Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	80		FR	CRMI/63	
5806.20	- autre rubanerie, contenant en poids 5% ou plus de fils élastomères ou de fils de caoutchouc - autre rubanerie: -- de coton -- de fibres synthétiques ou artificielles	80		FR, IT	CRMI/63	
5806.31		80		FR, IT	CRMI/63	
5806.32		80		FR, IT	CRMI/63	